

Montreuil,
le mardi 6 septembre 2022

Émetteur : Jacqueline Amiot : Cheffe de projet formation - UCANSS - @mail : formation@ucanss.fr

Objet : Déploiement du nouvel outil de gestion des certifications « MyCertif Ucanss »

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Avec la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les certifications professionnelles évoluent et doivent être constituées en blocs de compétences pouvant être suivis, évalués et validés indépendamment les uns des autres. Au cours de l'année 2021, tous les CQP institutionnels ont été renouvelés en blocs de compétences entraînant de nouvelles modalités d'évaluation davantage tournées vers la professionnalisation des salariés.

Actuellement les CQP institutionnels sont gérés dans le logiciel « E-examen », développé en 2005 par l'Ucanss selon les besoins de l'époque. Sa technologie ne permet pas de suivre les évolutions réglementaires, pédagogiques ou techniques ni d'être en conformité avec les normes actuelles de sécurité des données, d'accessibilité, d'ergonomie ou du Règlement Général sur la Protection des Données.

UN NOUVEL OUTIL DE GESTION DES CERTIFICATIONS

Ainsi, afin d'accompagner la mise en œuvre de la loi et de la politique de développement des certifications au sein du Régime général de Sécurité sociale, le déploiement d'un nouvel outil de gestion est devenu nécessaire. Notre choix s'est porté sur un outil permettant de répondre aux besoins de modularisation des parcours de certification pour les salariés, d'intégration des blocs de compétences et de développement d'un nouveau système d'évaluation et de validation et favorisant dématérialisation et optimisation du process. Il s'agit de la plateforme « **MyCertif Ucanss** ».

LE CHOIX DU PRESTATAIRE

Le prestataire retenu dans le cadre d'une procédure de marché public est l'entreprise Rich-ID.

RICH-ID est une entreprise spécialisée dans la transformation digitale avec création d'outils digitaux sur mesure permettant de piloter l'emploi, la formation, les CQP avec des parcours multimodaux (formation, VAE).

SIMPLIFIER, SÉCURISER ET OPTIMISER LA GESTION DES CERTIFICATIONS

« MyCertif Ucanss » offre aux différents acteurs du processus de passation des certifications dont les organismes, la possibilité d'être autonomes sur les différentes étapes clés et permet plus largement de :

- Automatiser et sécuriser les processus d'inscription des candidats, les processus d'évaluation et de décision, et la consultation des résultats.
- Dématérialiser, fluidifier et sécuriser les échanges d'information entre les acteurs impliqués dans la Certification des Compétences.
- Intégrer aisément des évolutions réglementaires, organisationnelles ou la création de nouvelles certifications.
- Gérer et sécuriser la délivrance des parchemins.
- Produire des tableaux de bord à destination de la CPNEFP afin d'orienter et d'évaluer la politique de formation et de certification de la branche professionnelle.
- Donner aux organismes et aux caisses nationales l'accès aux données statistiques aussi bien pour les CQP de branches de législation que les CQP interbranche.
- Naviguer facilement dans l'outil grâce à son ergonomie et son accès rapide aux rubriques d'aide.

PASSAGE D'« E- EXAMENS » À « MYCERTIF UCANSS »

Le passage du logiciel « E-examen » à la plateforme « MyCertif Ucanss » sera progressif.
L'accompagnement des organismes se fera au fur et à mesure des inscriptions aux sessions d'évaluation.

La plateforme sera ouverte le 22 septembre aux organismes inscrivant des candidats aux CQP Manager opérationnel et Délégué d'Assurance Maladie se présentant aux sessions d'évaluation du 20 octobre au 23 décembre 2022.

La généralisation interviendra au mois de janvier 2023.

DÉPLOIEMENT DE LA NOUVELLE PLATEFORME « MYCERTIF UCANSS »

Le 22 septembre

L'Ucanss et l'Institut 4.10 organisent un premier Webinaire à destination des **organismes ayant des candidats inscrits aux sessions d'évaluation du 20 /10 au 23/12**. Un lien de connexion sera adressé le 11 septembre par l'I 4.10.

Accès à « MyCertif Ucanss » pour les organismes

À l'issue du Webinaire de présentation, le prestataire adressera par mail un lien d'accès à la plateforme « MyCertif Ucanss » permettant aux organismes concernés de créer leur espace puis d'inscrire leurs salariés.



Du 22 septembre au 7 octobre, les organismes concernés procéderont à l'inscription de leurs candidats.

Une Lettre d'information reprenant les modalités pratiques des inscriptions sera prochainement publiée sur notre site.

Accès à « MyCertif Ucanss » pour les salariés

Chaque salarié inscrit à une session d'évaluation par son organisme recevra un lien d'activation de son compte et sera invité à compléter ou modifier ses données personnelles.

Une fois le compte créé, il pourra téléverser sur la plateforme son dossier de pratiques professionnelles ou dossier de réalisations probantes à destination des membres de jury.



Publication des résultats

Les candidats et les organismes auront accès aux résultats dans leur espace respectif, il sera possible de télécharger les parchemins et les Certificats de Compétences Professionnelles.

L'historique des certifications

Le déploiement de « MyCertif Ucanss » inclut une reprise des données. Ainsi, les certifications déjà détenues par un salarié seront accessibles sur la plateforme.

Généralisation du déploiement

A partir de janvier 2023, la plateforme intégrera toutes les évaluations et épreuves de certifications des CQP institutionnels. A cet effet, un second webinaire sera proposé aux organismes ainsi qu'une reprise des différentes publications faites sur la période de lancement.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.



Françoise Picaud

Directrice de la Formation Professionnelle

